



Français du monde

BPI - © Vinciane verguethen

Se préparer à un métier



Apprendre, étudier, se former sont plus que jamais indispensables pour trouver sa place dans notre monde de plus en plus complexe.

Si la fréquentation croissante de l'université est liée à l'élévation du niveau de vie et à l'essor de la classe moyenne, le phénomène de massification a changé la donne : aujourd'hui on fait des études pour trouver un emploi, et non plus uniquement pour assouvir sa soif de connaissances. En France, les contenus se sont adaptés à cette nouvelle exigence née en 1968. De plus en plus de cursus intègrent les stages, autrement dit l'immersion dans la vie professionnelle, aux études plus théoriques dispensées dans les établissements d'enseignement supérieur.

D'autres exigences apparaissent aujourd'hui fondamentales, telle la pratique des langues étrangères qui n'est plus un objectif en soi mais un moyen de communiquer dans un monde globalisé. La mobilité est de rigueur. Or pour être mobile il faut que les diplômes obtenus soient reconnus. Si cela est aujourd'hui le cas presque partout en Europe, au moins pour ceux qui sont issus de l'université grâce notamment au système LMD, cela reste encore un objectif à atteindre dans nombre de pays. C'est vrai pour les jeunes Français qui s'expatrient mais aussi pour les jeunes étrangers ou binationaux arrivant en France. En effet, que dire des médecins français ayant obtenu un diplôme étranger (hors UE) ? Ils n'ont pas les mêmes possibilités d'exercer en France que leurs collègues étrangers titulaires du même diplôme. Un long chemin reste à parcourir.

Par ailleurs, dans un monde qui évolue de plus en plus vite, et qui demande toujours plus d'adaptabilité, la formation tout au long de la vie est devenue une nécessité. Bien rare est celui qui fera aujourd'hui toute sa carrière

dans la même entreprise au même emploi ! Le compte personnel d'activité, nouveau dispositif qui regroupera les droits acquis par les salariés au cours de leur carrière (formation, pénibilité, chômage) avec pour objectif la sécurisation des parcours professionnels, trouvera ici toute son utilité.

Si le diplôme initial demeure un passeport pour l'emploi, il faut cependant davantage valoriser l'expérience professionnelle. C'est ainsi que la Validation des Acquis de l'Expérience permet, dans certaines conditions, d'obtenir un diplôme valorisant l'expérience de terrain. Il importe donc de permettre les allers-retours entre vie professionnelle et formation de haut niveau et de ne pas fermer la porte à celui qui n'a pas eu la chance ou la maturité de poursuivre ses études au sortir de l'école.

A moment où nous allons voter une grande loi sur le numérique en France rappelons que le numérique est devenu l'outil incontournable de nos vies. Mais il ne révolutionne pas seulement notre vie quotidienne, il transforme aussi en profondeur les pratiques pédagogiques en classe et dans l'enseignement à distance. Les MOOC sont appelées à démocratiser davantage encore l'enseignement universitaire. Mais ils seront également un nouvel outil de diffusion culturelle à la portée de tous. L'open data dans la recherche va permettre aussi une circulation plus rapide et plus fluide des résultats de la recherche, une démocratisation de l'accès aux données.

Soyons certains que nous sommes à l'aube d'un bouleversement aussi important que lors de l'invention de l'imprimerie à la Renaissance et la révolution industrielle au XIX^{ème} siècle.

Claudine Lepage

24ème session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) est composée de 90 conseillers élus parmi les conseillers consulaires pour 6 ans au suffrage universel indirect dans 15 circonscriptions couvrant le monde entier. Son président est élu parmi ses membres. L'Assemblée est le porte-parole et le défenseur des droits et intérêts de nos compatriotes hors de France. Elle est l'interlocuteur du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France et les politiques conduites à leur égard. L'Assemblée des Français de l'étranger se réunit à l'initiative conjointe du ministre des Affaires étrangères et du développement international et de son président au moins deux fois par an. La dernière session a eu lieu du 14 au 18 mars dernier.

Pendant les trois premiers jours, les conseillers se réunissent en commissions thématiques (emploi, éducation, finances etc.) pour auditionner différents invités : parlementaires, organismes publics, entrepreneurs puis rédigent

des rapports et des résolutions qu'ils présentent ensuite en Assemblée plénière.



Lors de sa dernière session, l'Assemblée a présenté une quinzaine de résolutions au total et en particulier des résolutions concernant le recouvrement des créances alimentaires, le patrimoine immobilier du MAEDI, le nouveau dispositif sur l'emploi et la formation professionnelle ou encore le financement de l'AEFE.

Différents groupes politiques siègent à l'Assemblée dont le groupe Français du monde, écologie et solidarité qui compte 34 conseillers. Il est né de la volonté de conseillers consulaires de sensibilités socialiste, écologiste, associative, syndicaliste ou proches du Front de gauche, de travailler ensemble, au sein de l'Assemblée des Français de l'Étranger, pour défendre les intérêts de leurs concitoyens établis hors de France. Ce qui fait avant tout sa force, c'est sa capacité à dégager des positions fortes et à s'unir autour de ces propositions élaborées en commun.

Pour en savoir plus :

Le site de l'AFE : www.assemblée-afe.fr

Le site du groupe Français du monde, Ecologie et Solidarité : www.fdm-es.org

Prochaines échéances électorales

A noter : [Les dates précises des élections](#) (en cliquant sur ce lien)

Élection	Année	Durée du mandat	Dernières élections	Modalités de vote
Présidentielle	2017	5 ans	22 avril et 6 mai 2012	à l'urne et par procuration
Législative	2017	5 ans	10 et 17 juin 2012	à l'urne, par procuration, par voie électronique et par correspondance sous pli fermé
Européennes	2019	5 ans	25 mai 2014	à l'urne et par procuration

TROIS QUESTIONS À : **Thierry Mandon**

Thierry Mandon, secrétaire d'état auprès de la ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche



© MENESR/X.R.Pictures

Sommaire

Trois questions à Thierry Mandon, Secrétaire d'état chargé de l'Enseignement et de la Recherche	p. 3
Culture	p. 4
Dossier « Se préparer à un métier »	p. 5
Entretien avec Agnès van Zanten, sociologue	p. 8
Fdm Pratique	p.12
Environnement	p.13
Vie associative	p.14

Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France
Courriel : contact@adfe.org

www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication :
Claudine Lepage

Rédaction en chef : Hélène Pinazo Canales
Comité de rédaction :

Kalliopi Ango Ela, Florence Baillon
Marie-Pascale Avignon-Vernet,
Isabelle Chardonnet, Nicole Galeazzi,
Alexandra Guedet, Gérard Martin

PAO, Prépresse :

Laurence Deglane
Réalisation et impression :
Bordessoules
42 av. de Rochefort,
17400 St Jean d'Angély

ISSN 0247-607X

Que pensez-vous de la volonté du gouvernement de développer encore davantage le système de l'alternance, malgré les difficultés rencontrées par les jeunes pour trouver un contrat de ce type et le taux de décrochage important constaté dans ce dispositif ?

Comme vous le savez, l'apprentissage, et plus généralement l'alternance, a fortement augmenté dans l'enseignement supérieur et il n'y a pas, contrairement à ce que vous évoquiez, de fort taux de décrochage dans le supérieur, au contraire. L'alternance est une vraie voie de réussite pour des jeunes qui souvent ne s'inscrivaient pas dans ces parcours. Nous souhaitons donc poursuivre cet effort avec l'aide de nos partenaires.

Par ailleurs, comme l'a souhaité le Président de la République, nous voulons développer l'apprentissage dans la fonction publique, pour l'ensemble de ses métiers. Ainsi, dès cette rentrée, ce sont plus de 450 apprentis qui ont été accueillis dans nos établissements et nos organismes. Et bien sûr, nous développons cet apprentissage pour le métier d'enseignant notamment avec le dispositif « étudiant apprentis professeurs » qui bénéficie là aussi, dès cette année, à plus de 400 jeunes en licences.

La réforme de l'enseignement supérieur en France a abouti, entre autres, à la mise en place du système Licence-Master-Doctorat et à la création du Bachelor. Qu'est-ce qui différencie un Bachelor d'une licence traditionnelle ?

Il est très difficile de parler du Bachelor de manière générale tant il recouvre des cursus différents. Le Bachelor correspond à une offre qui existe depuis de nombreuses années dans les écoles de commerce et de gestion et qui recouvre une grande diversité de cursus qui n'ont pas de reconnaissance de l'État. Cette non reconnaissance est

d'ailleurs la première différence avec la licence et la licence professionnelle qui sont des diplômes nationaux délivrés par les universités au nom de l'État.

Sur la finalité de ces parcours, on pourrait dire très schématiquement que la plupart des Bachelors ont une vocation d'insertion professionnelle immédiate alors que la licence est un diplôme essentiellement intermédiaire dont la finalité n'est pas toujours l'insertion professionnelle immédiate. Le Bachelor répond très souvent à une demande d'entreprises sur un secteur donné.

En France, on ne reconnaît pas le principe d'équivalence de diplôme sur le plan juridique et, depuis 2009, on peut obtenir une attestation de comparabilité qui établit une correspondance entre un diplôme étranger obtenu et un niveau de diplôme français. Que pensez-vous de ce dispositif et vous semble-t-il adapté aux défis d'aujourd'hui comme la mobilité internationale et l'internationalisation de l'enseignement supérieur ?

Ce dispositif est utile car il facilite aussi bien la poursuite d'études que le recrutement mais beaucoup de mobilités académiques et professionnelles se déroulent autrement. Certaines, par exemple, grâce à la base de données mise en place par ENIC-NARIC et spécifiquement conçue pour faciliter le travail de reconnaissance des diplômes étrangers. Elle répertorie plus de 2000 diplômes étrangers ayant fait l'objet d'une attestation de comparabilité ou de niveau d'études.

Enfin, dans le cadre de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et surtout au sein du processus de Bologne, dont la France assure depuis juillet 2015 la présidence jusqu'à la prochaine conférence en 2018, des outils tels que le supplément au diplôme ou les crédits ECTS, ont été élaborés en Europe afin de faciliter la mobilité.

Trajectoire étudiante d'élèves issus de l'immigration



Ancien professeur de lycée en Seine-Saint-Denis devenu sociologue, Fabien Truong a suivi pendant dix ans, des émeutes de 2005 aux attentats de janvier 2015, la trajectoire étudiante d'une vingtaine de ses élèves issus de l'immigration et souvent de religion musulmane. Fabien Truong choisit de s'intéresser à « la crème de la crème banlieusarde », des élèves en filières générales optant pour des études supérieures. Il en a tiré un ouvrage éclairant, loin des clichés et des discours ambiants, sur la désintégration de la société française.

Alors que ces jeunes de banlieue sont de plus en plus considérés comme un problème, voire une menace, l'ouvrage décrit des trajectoires personnelles profondément humaines, souvent difficiles, parfois douloureuses. On y voit se construire de jeunes adultes qui doivent apprendre à gérer leur appartenance à des mondes différents, trouver un équilibre entre le « bas des tours » et le monde universitaire, qui doivent convaincre de leur légitimité sans rien renier de leurs origines. Cet ouvrage est aussi une leçon sur l'école, il nous éclaire sur le « combat pour apprendre », la puissance de l'éducation comme facteur de « dilution » dans la société française, le rôle central de l'école de la République dans la trajectoire d'une jeunesse française qui réalise le rêve méritocratique.

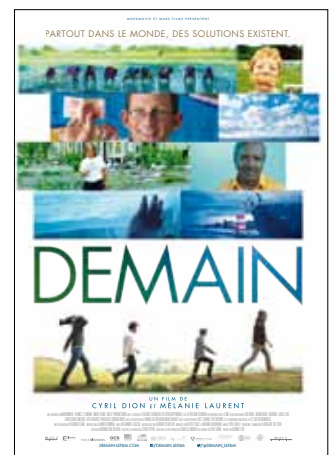
Fabien Truong, *Jeunes françaises. Bac+5 made in banlieue*, La Découverte, 288 pages, 28 euros.

N'attendez plus pour voir *Demain*

Une fois n'est pas coutume, on ressort plein d'espoir à la sortie du film *Demain*. Documentaire réalisé par Cyril Dion, ancien directeur du mouvement des *Colibris* et Mélanie Laurent, actrice reconnue, *Demain* a déjà cumulé 760 000 entrées et raflé le César du meilleur documentaire. Il présente différentes initiatives pour réinventer notre mode de vie, bousculer nos habitudes et penser autrement notre société. Les réalisateurs ont parcouru dix pays pour rencontrer les pionniers qui réinventent l'agriculture, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation. En mettant bout à bout ces initiatives positives et concrètes qui fonctionnent déjà, ils nous montrent ce que pourrait être le monde de demain. Pour une fois, loin des discours alarmistes, le message véhiculé se veut positif : chacun peut agir à son petit niveau pour éviter que le monde ne coure à sa perte. Voilà qui donne envie de mettre la main à la pâte !

Demain est déjà sorti en Suisse, en Belgique, en Pologne. Il est programmé pour fin avril en Espagne, en mai en Allemagne, puis à des dates non encore déterminées en Italie, au Portugal, au Maroc, en Algérie, en Colombie, à Hong-Kong et à Macao, au Japon, en Australie et en Nouvelle-Zélande, en Amérique du Sud (via Pan TV Latinam).

Pour en savoir plus www.demain-lefilm.fr



A la découverte des épices du Maroc



Habiba et Frédérique sont deux amies vivant à Essaouira. Habiba est la première femme herboriste d'Essaouira et tient sa boutique ; Frédérique est gérante d'un restaurant. Habiba vend et conseille ses clients sur les épices et herbes médicinales ; Frédérique les utilise au quotidien dans sa cuisine. Ensemble, elles ont écrit un livre consacré au bien-être et au bon goût. Il leur a fallu deux années de collaboration, d'échanges et de discussions pour aboutir à un ouvrage truffé d'anecdotes et de conseils santé à base d'épices, graines et herbes du Maroc. Aux pages « bien-être » de ce recueil s'ajoutent quarante recettes salées et sucrées typiquement marocaines.

Ce livre intitulé *La découverte des épices du Maroc* se veut simple, didactique et à la portée de tous. Son but premier étant de laisser une trace écrite des savoirs traditionnels en herboristerie. Mais après avoir écrit la première partie du livre sur les épices, Habiba et Frédérique se sont dit qu'il serait dommage de ne pas donner des recettes de cuisine pour utiliser ces épices.

Pour en savoir plus et commander le livre www.essaouira-ladecouverte.com

Enseignement supérieur, le boom planétaire !

« A aucune autre période dans l'histoire de l'humanité, le bien-être des nations n'a été aussi directement lié à la qualité et à la possibilité d'action de leurs systèmes et de leurs établissements d'enseignement supérieur. » (Conférence mondiale sur les partenaires de l'Enseignement Supérieur, Unesco, Paris, 1998).

13 millions en 1960, 82 millions en 1995, 200 millions en 2012, c'est le nombre d'étudiants inscrits dans une institution d'enseignement supérieur à l'échelle planétaire ! **La massification concerne toutes les régions du monde**, certes à des niveaux différents (l'Asie étant largement en tête) mais la tendance, de par son ampleur, est devenue un phénomène de société. Les pays ont pris conscience que l'enseignement supérieur est **l'un des éléments essentiels du progrès socio-culturel des individus, des communautés et des nations.**



et l'harmonisation progressive des programmes et des diplômes entraînent une concurrence entre les institutions et les pays -mais les fameux classements internationaux ont une légitimité discutable- et permettent aussi au monde universitaire d'apporter une meilleure réponse aux problèmes des sociétés. L'insertion professionnelle et les diktats du marché révèlent cependant **un écart**

important entre les qualifications et les aspirations des personnes d'une part et les nécessités économiques d'autre part.

L'augmentation du nombre d'étudiants est étroitement liée à l'essor des classes moyennes qui parient massivement sur l'enseignement supérieur ; elle requiert une **adaptation rapide des institutions d'enseignement supérieur mais aussi des gouvernements** afin de, non seulement faire face à la demande, mais également de garantir l'égalité d'accès à l'ensemble des jeunes.

Comme corollaire de cet élan, **le nombre d'étudiantes a doublé et dans la majorité des zones du monde elles sont plus nombreuses que les hommes.** Sept pays caracolent en tête pour le ratio femme/homme : Chili, Colombie, Guatemala, Chine (Hong Kong), Mexique, Swaziland et Suisse. L'Afrique sub-saharienne et l'Asie du Sud et de l'Ouest font figure d'exception, mais ce sont des régions où les opportunités d'étudier en général sont plus faibles. Malgré cette avancée, **les femmes demeurent rares dans les instances de décision des universités** et leur réussite dans les études n'implique pas nécessairement une meilleure insertion sur le marché du travail.

Au-delà de la quantité, c'est bien la qualité qui représente le défi majeur pour les établissements d'enseignement supérieur. Actuellement, les études sont plus longues, plus souvent internationales, virtuelles, et/ou en alternance. Il faut donc **adapter les mécanismes et les sources de financement** ce qui n'est pas sans influence sur la relation public/privé. La mobilité internationale des étudiants, la multiplication des réseaux et des consortiums

La pédagogie elle aussi se transforme avec le développement des TICE* qui permet de réduire les coûts mais peut parallèlement exclure certaines catégories de la société. **Les nouvelles technologies font évoluer les méthodes de transmission des connaissances**, avec l'offre en ligne et une relation plus personnalisée à l'étudiant. Ce nouveau contexte amène également à redéfinir la place de l'enseignement et celle de la recherche, les relations entre ces deux secteurs et avec la société.

La France s'inscrit dans cette dynamique mondiale tout en s'efforçant de conserver sa spécificité, comme le système des grandes écoles unique au monde, la lutte contre l'hégémonie de l'anglais et le positionnement du français comme langue scientifique, notamment à travers son réseau francophone. Les universités ne font pas abstraction de la concurrence, mais elles veillent à la pertinence des programmes, à la valeur des diplômes sur le marché du travail, à l'équité au moment des inscriptions. Les progrès de la recherche, le soutien à l'innovation, l'encouragement à l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité doivent également favoriser le développement durable et l'amélioration de la société dans son ensemble.

Florence Baillon

*Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

Pour aller plus loin :

www.unesco.org/education - www.uis.unesco.org - www.oecd.org/fr/education

Equivalence des diplômes en France



Dans un contexte de mondialisation des études et du marché du travail, la **reconnaissance des diplômes étrangers peut être un des principaux enjeux de la mobilité internationale**. C'est pour cela que la France participe au processus de Bologne qui a abouti à la création de **l'espace européen de l'enseignement supérieur**, un espace compétitif à l'échelle mondiale de l'économie de la connaissance. Elle

a ainsi signé en 1997, avec 53 autres Etats, la **Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans l'Union européenne**.

Ce texte donne le cadre général du fonctionnement de la reconnaissance des diplômes, et incite chaque Etat signataire à se doter d'un **centre d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes, dénommé ENIC – NARIC**.

Créé en 2009, le centre ENIC-NARIC France remplit quatre missions essentielles :

- Informer sur le système d'enseignement supérieur français et ses diplômes. Ces demandes concernent en général des diplômes ou des parcours peu connus ou méconnus à l'étranger (établissements privés, formations artistiques, cursus hors universités).
- Informer sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée et orienter vers les autorités compétentes pour chaque profession.
- Informer sur la procédure de reconnaissance des diplômes

français à l'étranger.

- Délivrer des attestations de reconnaissance de niveau pour les diplômes étrangers, au cas par cas, c'est là sa mission principale. Juridiquement, il n'existe aucune équivalence automatique entre un diplôme étranger et un diplôme français, même à l'intérieur de l'Union Européenne. Le dépôt des dossiers se fait en ligne avec un délai de traitement d'environ un mois.

Les experts du centre ENIC-NARIC France doivent trouver pour chaque dossier des correspondances inspirées par le processus de Bologne et le système de crédits européens. Ils sont amenés à consulter des sources spécialisées, à interroger les services compétents étrangers, éventuellement les autorités administratives du pays d'origine et les autres centres du réseau ENIC-NARIC.

Il est parfois nécessaire d'aller plus loin, de prendre en compte la formation des enseignants ou l'organisation du système éducatif. A l'issue de ces recherches, le centre délivre une **attestation de comparabilité de diplôme ou, à défaut, une attestation de reconnaissance d'études / formation à l'étranger**. Ces documents sont uniquement valables sur le territoire français et n'ont aucune valeur juridique. Ils permettent aux décideurs finaux (employeurs, établissements de formation et administrations) de comprendre à quel niveau se situe le diplôme étranger par rapport à un niveau de diplôme français.

La décision finale de reconnaissance est prise par l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil ou par le futur employeur. *Alexandra Guedet*

www.ciep.fr/enic-naric-france - tel : 01 70 19 30 31

Les voies technologique et professionnelle pour se préparer à un métier

Choisies par des élèves qui souhaitent une formation en lien avec le métier envisagé, ces deux filières sont peu développées au niveau du secondaire dans le réseau des établissements français à l'étranger : **en 2015, seuls 129 élèves ont présenté un bac pro à l'étranger et la section STMG est quasiment la seule proposée dans la voie technologique**.

En France, la filière professionnelle permet de préparer CAP, BEP et surtout un bac professionnel dans 80 spécialités, tandis que la filière technologique comporte 8 séries pour le baccalauréat (des sciences et technologies de l'industrie et du développement durable à celles de la santé et du social, ou du design).

Après le bac technologique ou professionnel, les élèves peuvent préparer un **Diplôme universitaire de technologie (DUT) ou un brevet de technicien supérieur (BTS)** dans leur spécialité ou un domaine connexe. Ces formations en deux ans, avec stages pratiques et disciplines techniques ou professionnelles, sont aussi ouvertes aux élèves issus du bac L, S ou ES : ils y sont à l'aise dans les matières générales et n'ont pas de mal à aborder les disciplines techniques.

Au-delà, les meilleurs étudiants peuvent préparer une **licence professionnelle, voire un Master spécialisé**, grâce au décloisonnement de l'enseignement supérieur français.

On peut aussi suivre ces formations en alternance, après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise : le jeune a alors le statut d'apprenti, régi par le droit du travail, et son temps est partagé entre périodes de cours et périodes en entreprise. L'alternance est un **atout important pour se préparer au marché du travail**, l'apprenti connaît le métier et le monde de l'entreprise, et il a plus de chances de trouver un emploi à l'issue de sa formation. Mais, ce mode de formation demande une forte motivation, une bonne organisation du travail personnel et le plus difficile est de trouver une entreprise qui embauche des apprentis.

Enfin le programme Erasmus + (www.erasmusplus.fr) permet aux étudiants en voie professionnelle et technologique de faire des stages ou de poursuivre une formation dans un autre pays européen.

Marie-Pascale Avignon-Vernet

Mélanie, un parcours franco-allemand

Je m'appelle Mélanie, j'ai 27 ans, je vis à Bordeaux et je travaille dans le domaine du digital pour une application mobile. Mon parcours universitaire s'est déroulé en grande partie **en Allemagne, mais également en France**. De nationalité franco-allemande, j'ai eu la chance d'être plongée dans ces deux cultures dès ma plus tendre enfance. J'ai été scolarisée dans le système allemand, et mes parents n'ont pas cessé de parler français à la maison, ce qui fait qu'aujourd'hui je suis parfaitement bilingue. Après mon « Abitur » (le baccalauréat Allemand), je me suis lancée dans des études de sociologie et de marketing à l'université de Francfort.

La langue française me manquant, j'ai décidé alors de passer une année universitaire Erasmus en France, plus précisément à Bordeaux. **J'ai trouvé le système universitaire français très**



différent de celui que je connaissais. En effet, en Allemagne nous avons l'habitude d'être dans de grands amphis et de nous connaître à peine les uns les autres ; en France, je me suis souvent retrouvée dans des petits groupes, ce qui donne l'effet d'être en classe. Une autre différence culturelle que j'ai pu noter est qu'en Allemagne les cours sont donnés en avance, et même accessibles sur Internet, alors qu'en France les étudiants prennent des notes pendant les cours.

Suite à cette année, je suis rentrée en Allemagne mais très rapidement cette envie de repartir m'est revenue et vite je suis allée reposer mes valises à Bordeaux, cette ville que j'aime tant.

J'y ai trouvé un travail en CDI au sein d'une petite entreprise dans le domaine du digital. Je suis aujourd'hui responsable du Community Management et de la communication pour une application mobile d'actualité. avec une **particularité : je suis responsable du contenu allemand de l'application et travaille depuis Bordeaux pour le marché allemand.** Je me trouve ainsi tous les jours avec des collègues qui ont tous des histoires de vie similaires à la mienne, ils viennent d'Italie, d'Espagne, de Chine ou encore de Russie. C'est une ambiance internationale, des malentendus, des brouhahas mais avant tout une complémentarité culturelle que j'adore !

Vincent, accordeur de piano en Australie

Je m'appelle Vincent, j'ai 31 ans, suis originaire d'Orléans et vis depuis maintenant presque dix ans à l'étranger.

En 2002, après mon bac S, j'ai intégré **l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique** pour une formation en alternance. Cette école venait d'ouvrir au Mans ; les formations proposées me permettaient de faire de ma passion pour la musique mon métier. J'y ai étudié la facture musicale tout en travaillant comme apprenti à Lille, à Colmar et à Orléans. J'en suis sorti en 2006 avec 2 diplômes d'Etat : un CAP de réparateur-accordeur de piano et un BMA de technicien spécialisé en piano.

Très vite, **j'ai travaillé à l'étranger : 5 ans en Irlande, quelques mois en Allemagne, et depuis presque 4 ans**



en Australie. Je n'ai jamais eu de problème à faire reconnaître ma formation à l'étranger. Les diplômes m'ont été indispensables pour les procédures d'immigration. Avoir été formé en France a toujours été un plus, mais ce sont mon expérience et la qualité de mon travail qui ont été déterminants pour les employeurs. Je continue à me

former. Toutes les occasions sont bonnes pour apprendre et essayer de me perfectionner. En Australie, je suis des cours d'allemand dispensés par le Goethe Institut. Parler allemand, en plus de l'anglais bien sûr, est indispensable quand on travaille dans l'univers du piano. J'aimerais apprendre une autre langue, le russe, le mandarin, ou l'espagnol, je ne sais pas encore... Je pense rester encore un peu en Australie, mon patron m'aide à obtenir un visa permanent.

Si je devais donner des conseils à un jeune, je lui parlerais de patience, de polyvalence, de persévérance, d'autonomie, de curiosité. Pour faire de son diplôme un passeport pour le monde, il ne faut négliger ni les langues ni la culture générale.

Eléonore, en classe préparatoire à Vienne

Je m'appelle Eléonore, j'ai 18 ans. Je suis actuellement en **1ère année de prépa HEC au lycée français de Vienne en Autriche**. Après une terminale S, je me suis décidée pour une prépa* HEC, mais je ne voulais pas aller à Paris. C'est mon cousin, ancien élève du lycée français de Vienne, qui m'a parlé de son expérience et m'a convaincue des avantages de cette prépa. J'y ai donc postulé, via APB.



Sitôt le bac en poche, j'ai quitté Orléans pour Vienne, où je vis chez ma tante. A aucun moment je ne regrette ma décision. **Faire une prépa à l'étranger pour intégrer une école en France :**

ce choix peut surprendre, mais cela me permet de bénéficier de conditions d'étude privilégiées (effectifs réduits, suivi individualisé). De plus, je suis assurée d'obtenir des crédits universitaires en France et en Autriche, et je pourrais, si

besoin, entrer directement à l'Université d'Economie de Vienne. La charge de travail est lourde, le rythme soutenu mais je me sens très bien dans cette prépa.

J'ai conscience de vivre une belle expérience. Vienne est une ville agréable, j'essaye de prendre le temps de la découvrir. **C'est un défi stimulant d'étudier à l'étranger, cela m'ouvre à d'autres réalités,** même si mon environnement reste très français. Je vois également cette expérience comme un plus à mettre en avant auprès des écoles et des futurs employeurs.

* Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)

Entretien avec Agnès Van Zanten

Agnès Van Zanten est directrice de recherches au CNRS, à Sciences Po et à l'EHESS où elle dirige le séminaire « Sociologie de l'action éducative : approches locales et comparatives ».

Depuis les Trente Glorieuses, l'enseignement a connu en France un double phénomène de massification et de démocratisation. Peut-on dire qu'avec l'avènement de l'école de masse, le système scolaire soit devenu plus démocratique ?

Le sociologue utilise le terme de massification pour faire la différence entre ce qui serait une démocratisation au sens fort du terme et ce qu'on appelle une massification qui correspond plutôt à un accès élargi des jeunes de tous milieux sociaux à des scolarités plus longues avec l'idée que cet allongement se fait surtout au profit des catégories les plus défavorisées. On attendait de cette expansion de l'enseignement qu'elle engendre une véritable démocratisation mais on a été confronté à deux nouveaux problèmes : l'échec scolaire et la ségrégation scolaire.

Concernant l'échec scolaire, on a longtemps cru que mélanger les élèves dans un même établissement allait conduire au même degré de réussite pour tous sans qu'il y ait besoin de faire évoluer les méthodes d'enseignement. Or cela n'a pas été le cas et un problème jusque-là individuel est devenu un problème social. Le terme d'échec scolaire apparaît alors dans les années 60.

Dès le début des années 1980, les pouvoirs publics ont pris diverses mesures afin de favoriser l'égalité des chances : il s'agit essentiellement des différents dispositifs relatifs à l'éducation prioritaire destinée aux populations les plus défavorisées. Puis, au début des années 2000, des établissements d'enseignement supérieur (Sciences Po, ESSEC, classes prépas du lycée Henri IV) ont adopté des politiques d'ouverture sociale. Que pensez-vous de ces mesures et de ces initiatives ? Sont-elles efficaces ?

Tout dépend de l'objectif qu'on leur assigne. J'ai étudié plusieurs de ces dispositifs. Le terme d'égalité des chances n'est pas anodin. Dans les années 80, on s'est un peu orienté vers une égalité des résultats avec la mise en place des zones d'éducation prioritaire. A la fin des années 90, on

a eu l'impression que ces politiques n'avaient pas porté leurs fruits, ce qui est en partie vrai et en partie faux. Les ressources données n'étaient pas en tout cas les mieux adaptées pour réduire les écarts de réussite entre les enfants. A la fin des années 90, début des années 2000, émergent donc ces nouvelles politiques d'ouverture sociale et différentes grandes écoles comme Sciences Po mettent en place des parcours d'excellence pour des jeunes issus de milieux et d'établissements défavorisés. Ces dispositifs ne peuvent pas être conçus comme faisant partie des politiques de lutte contre les inégalités. Ce sont des actions destinées à renouveler les élites, ce qui est souhaitable car il est important que la population puisse se reconnaître dans ses élites. Mais ces politiques ne s'adressent qu'à un tout petit nombre et ne peuvent donc s'attaquer aux inégalités de masse. La confusion entre ces deux objectifs est entretenue par le fait qu'en France, la vision dominante, très portée par le corps enseignant et par l'ensemble de la nation, est que l'égalité, c'est amener les élèves le plus loin possible dans le système d'enseignement vers les filières d'excellence. Mais un tel parcours n'est pas possible pour tout le monde.

L'égalité ce n'est pas que tous les enfants fassent Polytechnique, qui n'a pas augmenté son nombre de places depuis deux siècles. L'égalité réelle, c'est que tous les enfants acquièrent le niveau d'éducation nécessaire pour être des citoyens français du XXI^{ème} siècle à part entière.

De quels exemples étrangers pourrions-nous nous inspirer ?

C'est toujours très compliqué de s'inspirer des exemples étrangers car il est difficile d'isoler tel ou tel élément du contexte dans lequel il est encadré. Il y a des pays, comme les pays nordiques, la Finlande notamment, dans lesquels les inégalités sont faibles. Ils ont des politiques structurelles comme le fait de garder tous les enfants ensemble jusqu'à l'âge de 18 ans ou de limiter les différences entre établissements en termes d'offre pédagogique et de public.

Certaines pédagogies sont aussi plus efficaces, notamment l'individualisation, mais au sein de la classe, contrairement au modèle français qui consiste à sortir l'élève de la classe dès qu'il y a des problèmes pour des dispositifs d'aide et de soutien qui deviennent malheureusement des dispositifs de relégation. Mais ces conditions sont plus faciles à réunir dans des pays comme la Finlande où il y a beaucoup moins d'immigrés, où la société est beaucoup plus égalitaire sur le plan économique, où la ségrégation urbaine est beaucoup plus faible.

Quand on se penche sur des sociétés plus comparables à la France, par exemple l'Angleterre dont les résultats se sont améliorés dans les derniers résultats PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), on observe que certaines politiques peuvent être efficaces dès lors qu'elles s'accompagnent d'un monitoring étroit des établissements. Or en France on a un gros déficit de suivi, on lance des tas de politiques mais le premier problème reste de savoir si elles ont été appliquées et comment, avant même de pouvoir les évaluer. Actuellement, nous sommes dans un contexte où on ne sait pas trop ce qui a marché ou pas marché parmi les politiques des décennies précédentes et on lance d'autres politiques censées réparer on ne sait pas vraiment quoi.

Le gouvernement a lancé une ambitieuse réforme du collège qui doit entrer en vigueur en septembre 2016. Pensez-vous que les dispositions de cette réforme, amplement commentée, et souvent critiquée, y compris par des enseignants, soient pertinentes et permettent de réparer un collège en panne ?

Au départ il y a des bonnes idées. Il y a eu un effort pour réfléchir autour de la diminution des options, pour dire que la pédagogie doit changer, pour davantage de travail en équipe. Le problème ensuite est de savoir ce que deviennent ces réformes au bout des négociations qui ont lieu avec les différents acteurs, quels moyens sont accordés pour leur mise en place et de quels dispositifs on se dote pour les accompagner.



© DR

Une des idées fortes portées par cette réforme est que l'interdisciplinarité va réduire l'échec scolaire. Or il faut se pencher sur ce qu'on entend par interdisciplinarité. En fait, on veut plutôt dire travail en équipe entre enseignants et il faudrait préciser comment le mettre en place et dans quel but. Concernant les options, on a voulu avoir une politique assez symbolique autour de leur réduction mais il aurait fallu très clairement indiquer que ce ne sont pas les options en soi qui sont problématiques, c'est le fait qu'elles soient liées à des pratiques de sélection interne car de nombreux établissements les utilisent pour créer des classes de niveaux.

Vos derniers travaux portent sur l'orientation post bac des jeunes, notamment sur l'accès à l'information dont ils disposent pour les guider dans leurs choix. Quel état des lieux pouvez-vous en faire ? Comment remédier aux éventuelles inégalités ?

Nous venons justement de récolter les données d'enquête de 4 établissements en région parisienne, 3 établissements publics de niveaux différents et 1 établissement privé. Ce qui apparaît très clairement, sans être une surprise, est que les orientations proposées dépendent fortement des caractéristiques scolaires et sociales des élèves. Dans le lycée très favorisé, on ne parle quasiment que des classes préparatoires. A contrario, dans le lycée très populaire, on ne parle que des BTS et de l'université.

Nous nous sommes aussi intéressés à l'attention portée aux élèves et deux différences importantes émergent : le moment auquel on parle de l'orientation et la nature de l'information transmise aux élèves. Dans le lycée très favorisé, on en parle dès la seconde voire même avant la seconde. Dans les lycées moyen et défavorisé, les élèves n'en-

tendent parler d'orientation qu'au moment de l'ouverture de la plate-forme APB. Dans le privé et l'établissement public très sélectif, les conseils sont très personnalisés. En revanche, plus on va vers les établissements moins favorisés, moins l'accompagnement est personnalisé et plus il devient bureaucratique. On se soucie alors surtout de rappeler le fonctionnement d'APB et de s'assurer que les élèves émettent au moins un vœu dans le système.

Je me suis aussi beaucoup intéressée aux salons de l'éducation. Nous avons observé quinze salons en Région parisienne et nous avons pu constater que beaucoup de jeunes des classes moyennes et populaires vont à ces salons dans lesquels il y a une autre représentation de l'enseignement supérieur car il y a beaucoup d'établissements privés commerciaux et pas d'établissement haut de gamme. Il existe donc un risque pour les jeunes qui vont à ces salons de se laisser attirer par des établissements coûteux qui offrent des formations souvent non reconnues l'Etat et peu valorisées par les employeurs.

Par ailleurs, ce qui m'intéresse sur un plan plus qualitatif, c'est de savoir comment fonctionne APB. APB se veut démocratisant parce qu'il offre beaucoup d'informations et incite fortement à faire plusieurs choix, mais d'un point de vue sociologique, on sait que cela peut permettre d'élever les aspirations mais pas forcément de construire des vœux de façon stratégique avec des chances d'être accepté. Les inégalités d'accès à l'information sont remplacées par des inégalités d'usage de l'information. Est-ce qu'on sait se servir de l'information ? Mais aussi, est-ce qu'on a le niveau pour accéder à ses vœux ?

Ce processus d'orientation est-il spécifique à la France ? Existe-t-il des pays « modèles » en matière d'orientation post-bac ?

Dans les pays où il y a une meilleure orientation post-bac, les pays nordiques encore une fois, c'est souvent dû au fait qu'il n'y ait qu'un seul type d'enseignement supérieur, un diplôme d'une université ou d'une autre ne fait pas vraiment la différence. En France, il y a le caractère dual Grandes écoles et uni-

versité. Il faudrait déjà renforcer les passerelles entre les deux systèmes mais de façon moins malthusienne qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, pour les jeunes de milieux populaires, ce n'est pas nécessairement une bonne idée de leur proposer d'emblée des formations en 5 ans car ils ne savent pas s'ils auront la possibilité, notamment financière, d'aller jusqu'au bout. Idéalement, il faudrait donc pouvoir leur proposer des parcours en 2 ou 3 ans avec sortie sur le marché de travail et la possibilité de continuer, voire de revenir après une période de travail sans être pénalisés dans l'accès à des cursus longs.

D'autre part, l'accueil dans les institutions pour l'aide à la réorientation des jeunes qui veulent changer de parcours demeure très limité.

Les jeunes sont de plus en plus incités à poursuivre leurs études à l'étranger. Sur quels atouts notre enseignement supérieur peut-il s'appuyer pour résister à cette pression concurrentielle ?

Nous constatons que l'atout Grandes écoles françaises reste encore très important sur le marché de l'emploi national. Pour les catégories sociales qui pourraient envoyer leurs enfants faire leurs études à l'étranger, la stratégie est de leur faire faire d'abord des études en France qui seront ensuite complétées par un MBA dans un autre pays pour gagner sur les deux bords : avoir des réseaux dans les Grandes écoles et dans l'Etat français et avoir une dimension internationale.

Par ailleurs, en comparant les jeunes fraîchement diplômés d'Oxford et de Sciences Po, il apparaît que les jeunes Français ne se projettent pas dans une vie à l'étranger. Ils parlent souvent de revenir même si la réalité pourrait être autre. Il y a aussi une croyance dans la dimension généraliste de l'enseignement d'élite français, dans un modèle culturel qui est indissociablement intellectuel et social et qui donne toutes les garanties qu'on peut faire confiance à ceux qui ont été formés dans ce cadre. Ainsi, une autre étude conduite sous ma direction montre que les étudiants français restent très méfiants vis-à-vis des étudiants étrangers qui arrivent dans les grandes écoles sous prétexte que n'ayant pas intégré ces établissements par la voie du concours, ils ne seraient pas aussi légitimes, aussi bons qu'eux. C'est heureusement une vision qui est en train d'évoluer.

APB : la procédure d'Admission Post Bac



Chaque année, entre le 20 janvier et le 20 mars, ceux qui souhaitent intégrer une première année d'études supérieures doivent s'inscrire en ligne sur Admission Post Bac (APB) afin de pouvoir formuler leurs vœux.

Cette procédure d'Admission Post Bac (APB) s'adresse aux :

- lycéens de Terminale
- titulaires du baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent)

Cette plateforme APB a été mise en place pour simplifier les démarches de pré-inscription dans l'enseignement supérieur en regroupant sur un seul site l'ensemble des formations post-baccalauréat.

A partir de cette adresse, vous pouvez :

- accéder à des informations sur les formations qui participent à la procédure

- rechercher les formations qui vous intéressent
- vous renseigner sur les établissements (liens avec leur site)
- émettre des vœux de poursuite d'études
- suivre votre dossier

La procédure APB se décompose en quatre grandes étapes :

- votre inscription Internet
- la constitution et l'envoi de vos dossiers « papier » de candidature le cas échéant
- les phases d'admission
- l'inscription administrative dans l'établissement

Grâce à la procédure de demande de conseil, chaque candidat à une première année de licence pourra bénéficier d'un conseil individualisé et objectif quant à la pertinence de ses choix de filières. Ces conseils sont adaptés au parcours scolaire et au projet professionnel, dans l'objectif premier de lui offrir les meilleures chances de réussite.

Pour en savoir plus : www.admission-postbac.fr

Les bourses d'enseignement supérieur en France

Il existe de nombreux dispositifs de **bourses d'enseignement supérieur en France**, gérés par divers organismes.

Les critères d'attribution sont variés et bien souvent cumulatifs : revenus de la famille, qualité du parcours scolaire, mobilité internationale

Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux
Les bourses sur critères sociaux sont destinées à aider les étudiants issus des milieux modestes. Elles sont attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique et gérées par les **CCROUS (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires)** voir ci-dessous

Bourses Excellence-Major

Ce programme de bourses du gouvernement français, cofinancé par l'**AEFE** et le **MAEDI**, piloté par l'AEFE, s'adresse aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français de

l'étranger ; une bourse peut être accordée pour 5 ans au maximum.

Bourses des collectivités territoriales

Les Conseils régionaux des régions de France et les Conseils généraux des départements français attribuent régulièrement des bourses sur critères sociaux (dont les montants varient en fonction d'un barème d'échelon), des prêts étudiants, des primes à la mobilité internationale ou autres allocations doctorales et postdoctorales.

Bourses de fondations privées

Certaines fondations d'entreprises offrent des bourses aux étudiants, à partir de la première année d'études.

Bourses de fondations de grandes écoles

Beaucoup de grandes écoles proposent à leurs élèves des bourses, allant d'une réduction des frais de scolarité au versement d'aide mensuelle.

CROUS et CNOUS

Le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) est l'instance de coordination de tous les CROUS. Il est placé sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Il permet de **financer les travaux de rénovation et les nouvelles constructions des résidences universitaires.**

En France, **les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)** sont des établissements publics à caractère administratif répartis par académie plus que par région. Ils sont chargés principalement de

l'aide sociale, de l'accueil des étudiants internationaux, du logement pour étudiants, de la restauration universitaire et de la vie culturelle étudiante.

Plus concrètement, les CROUS instruisent les dossiers sociaux des étudiants (DSE : demande de bourse et de logement), gèrent les cités, les restaurants universitaires (appelés familièrement « restos U »), les bourses des étudiants étrangers et interviennent dans des domaines différents suivant les académies concernées (culture, transport, crèche, etc.).

Connaissez-vous les MOOC ?

Ce sont des **formations en ligne ouvertes à tous pour accéder librement à des savoirs de qualité, se former à distance et à son rythme**. L'acronyme anglais MOOC, massive open online course, tend à s'imposer et figure désormais dans le dictionnaire Larousse.

Basées sur la notion de ressources éducatives libres, **ces formations intègrent les technologies de l'information et de la communication dans des programmes pédagogiques pour démocratiser l'accès aux savoirs**. Produites par des grandes universités ou des groupements d'universitaires, des écoles d'ingénieurs ou de commerce, elles sont ouvertes à tous, le plus souvent gratuites et permettent à des publics dispersés géographiquement et hétérogènes, d'accéder à un large éventail de cours dans des domaines très variés : des sciences exactes à l'économie en passant par les langues, la conception web, la littérature, ou le développement personnel...

Proposées sur des plateformes variées, www.fun-mooc.fr ou www.mooc-francophone.com par exemple, elles offrent des sessions de formation en 4 à 6 semaines thématiques, avec vidéos de cours, supports pédagogiques, documents de synthèse, quizz hebdomadaires, évaluation finale donnant lieu en général à une attestation de suivi du MOOC ; un forum permet de poser des questions et

d'échanger avec les autres participants. Nécessitant de 2 h à 4h de travail par semaine, sous des formes diverses selon le sujet traité, elles sont une façon non contraignante de se former.

A tout moment de l'année des sessions sont proposées et vous pouvez ainsi acquérir des connaissances complémentaires dans votre domaine d'étude ou dans tout autre domaine. Aujourd'hui, le MOOC s'oriente vers une plate-forme collaborative de construction contextualisée des savoirs.

Les **MOOC ne délivrent pas de diplômes universitaires, le débat sur leur valeur académique reste ouvert**, mais faire figurer dans son CV les MOOC suivis, en fournir les attestations est intéressant : cela prouve votre dynamisme et votre volonté d'élargir vos connaissances, ce qui pourra attirer l'attention d'un directeur RH.

Les MOOC permettent aussi à tout un chacun de se cultiver, d'aborder des thèmes d'actualité, d'élargir son champ de savoir, de faire marcher ses méninges et de trouver du plaisir à apprendre et acquérir des connaissances nouvelles.



Changements à la CFE



La caisse des Français de l'étranger (CFE) est un outil de protection sociale indispensable à l'expatriation et à l'établissement des entreprises françaises à l'étranger. **Elle vient de renouveler son conseil d'administra-**

tion Sur les 18 administrateurs élus par les conseillers membres de l'AFE, sept l'ont été sur une liste Français du monde-adfe

La CFE doit changer parce que les modes d'expatriation changent. Les grandes entreprises qui y assurent leurs salariés réduisent le nombre de leurs cadres expatriés ou délocalisent les embauches. **De nouvelles catégories d'expatriés apparaissent** : des retraités qui cherchent le soleil, ou des jeunes qui vont étudier ou créer des entreprises à l'étranger.

La CFE doit pouvoir proposer aux assurés de **meilleurs remboursements de leurs dépenses réelles, surtout pour les hospitalisations**. Elle a opté pour le conventionnement de certains établissements de santé à l'étranger. Disposer d'un de ces établissements est un avantage pour l'assuré qui peut prévoir les frais à engager. Mais ces conventionnements ne sont pas intégrés à une véritable stratégie commerciale.

La grille des catégories et des cotisations, les délais de carence, la rétroactivité sont à repenser pour attirer de jeunes adhérents. Il faut revoir les ristournes aux cotisations octroyées aux grandes entreprises, favoriser les très

petites entreprises et fidéliser leurs adhérents auprès de la Caisse.

La CFE est un **remarquable outil de support de la diplomatie économique et de la présence française à l'étranger**. Elle assure la continuité des droits à la sécurité sociale entre le moment de l'expatriation et celui du retour en France.

La Caisse est aussi un **instrument de protection sociale des Français disposant de très peu de ressources**. L'Etat a mis à la charge de la CFE l'essentiel de la solidarité en faveur de la 3ème catégorie aidée, les cotisations des périodes assimilées de retraites et le coût de la continuité au retour d'expatriation dans le cadre de la PUMA. En contrepartie, il n'a pas donné les moyens réglementaires à la CFE pour asseoir son développement.

Le CA et son bureau sont pleinement conscients de **l'urgence des changements à mettre en oeuvre**. La tâche est énorme. Certains changements dépendent du CA, d'autres dépendent de décisions ministérielles ou de textes législatifs.

La CFE doit être un instrument de la présence française à l'étranger et prouver la validité et l'efficacité économique d'un système de solidarité face à une offre de soins de plus en plus commerciale et coûteuse.

Les membres Français du monde-adfe du Conseil d'administration

Simplifications pour le retour en France

En février, Manuel Valls a dévoilé une série de mesures visant à simplifier la vie des Français dont certaines concernent, pour la première fois, **les Français de retour en France**. Ces mesures font suite aux recommandations émises par la sénatrice **Hélène Conway-Mouret dans son rapport sur le Retour en France**.

Un service d'aide en ligne interactif personnalisé

L'application **Retour en France**, lancée en février, permet de visualiser l'ensemble des démarches à accomplir auprès des différents organismes français avant son départ et une fois arrivé sur place.



Faciliter l'accès au logement

Depuis novembre dernier, pour justifier de vos revenus, le bailleur est désormais tenu d'accepter votre dernier et avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu établi par l'administration fiscale de l'Etat ou du territoire d'où vous revenez.

Dans le courant du premier semestre 2016, une information sera délivrée sur les dispositions légales vous permettant de louer votre logement en France lors d'un séjour à l'étranger d'une part et de rompre le bail et ainsi réintégrer votre logement d'autre part.

Mieux informer sur la protection sociale

Des informations, concernant les différents statuts permettant de travailler à l'étranger et sur leurs conséquences en matière d'acquisition de droits à la retraite, seront disponibles en ligne sur les sites des organismes concernés **CLEISS**, régimes de retraite obligatoires, CFE... à échéance du quatrième trimestre 2016.

Par ailleurs, prochainement, les Français seront automatiquement informés, au moment de leur radiation du régime

d'Assurance maladie, sur les conditions de réaffiliation à leur retour en France.

Enfin, depuis le 1er janvier 2016, les périodes d'interruption de travail postérieures au 1er janvier 2014 des personnes ayant adhéré à l'assurance volontaire vieillesse sont prises en charge par la CFE au titre des risques maladie, maternité, accident du travail ou invalidité et sont assimilées par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)** à des périodes d'assurance vieillesse comme pour les assurés résidant sur le territoire français.

Une meilleure transmission des dossiers concernant la fiscalité

La direction des résidents à

l'étranger et des services généraux (DRESG) veille désormais à la transmission automatique et systématique de votre dossier vers le service des impôts de votre nouveau domicile à votre retour en France.

Le rescrit, qui vous permet d'obtenir de l'administration une prise de position formelle sur l'appréciation de votre situation au regard des textes fiscaux, est peu connu. L'administration fiscale a prévu de mieux faire connaître ce dispositif lors de votre retour en France, notamment en intégrant cette information sur le service d'aide en ligne interactif ou encore en réalisant une information spécifique sur ce dispositif sur le site des impôts dédié aux non-résidents.

Situation des conjoints étrangers

Le site Internet **www.accueil-etrangers.gouv.fr**, en ligne depuis le début de l'année 2015, délivre une information claire et accessible sur les conditions dans lesquelles les conjoints étrangers de ressortissants français peuvent entrer et séjourner en France ou acquérir la nationalité française.

Déclarer la naissance d'un enfant à l'étranger

Dans nombre de pays, la législation locale oblige les ressortissants étrangers à déclarer les naissances à l'officier de l'état civil local. Cette procédure est alors indispensable pour obtenir un acte de naissance français. Pour faire enregistrer la naissance de votre enfant dans l'état civil français, **deux procédures sont possibles :**

La déclaration de la naissance à l'ambassade ou au consulat de votre pays de résidence

Dans les pays où la loi locale ne s'y oppose pas, la déclaration de naissance peut être reçue par l'officier de l'état civil consulaire territorialement compétent au même titre que par les services de l'état civil du pays de résidence. La déclaration doit être faite dans les quinze jours qui suivent l'accouchement ; ce délai est porté à 30 jours hors d'Europe et, en Europe, dans certains pays*.

La transcription par l'officier d'état civil consulaire de l'acte de naissance local

Dans les pays où la législation oblige les ressortissants

étrangers à déclarer les naissances à l'officier de l'état civil local, les parents auront recours à la transcription de l'acte de naissance local par l'officier d'état civil de l'ambassade ou du consulat.

La demande de transcription d'un acte de naissance doit être accompagnée de la copie de l'acte de naissance étranger et de sa traduction, d'un justificatif de nationalité française pour l'un des parents au moins, du livret de famille pour mise à jour, pour les enfants nés hors mariage, d'une copie de l'acte relatif à la reconnaissance souscrite par le père, lorsque ce dernier est français. L'ambassade ou le consulat peut demander des documents supplémentaires selon le contexte.

Nous vous recommandons de prendre l'attache de la représentation diplomatique ou consulaire de votre pays de résidence pour toutes les procédures administratives.

*Liste disponible sur le site **www.diplomatie.gouv**.

Environnement

Métiers verts, métiers verdissants : des filières demandées, des métiers qui recrutent

Pour de nombreuses familles, des choix cornéliens s'opèrent entre raison et envies, capacités et rêves !

Les formations aux métiers verts attirent de nombreux jeunes. Ces métiers correspondent aux **secteurs spécifiquement dédiés à l'environnement, (ex : gestion des eaux usées, déchets, énergies renouvelables)**. Les filières telles que l'EADA (Eau assainissement, déchets, air), la méthanisation-recyclage et la dépollution, offrent de bonnes perspectives d'embauche. Ce sont par exemple les métiers de la biomasse, de la géothermie, des réseaux intelligents de distribution d'électricité.

Dans des filières plus traditionnelles, on constate également une «verdissation» : **la dimension environnementale est de plus en plus intégrée dans la formation professionnelle***. Ainsi, dans le secteur du bâtiment, les architectes et les techniciens ajoutent des compétences en isolation thermique ou en audit énergétique par exemple. Dans la logistique et les transports, dans l'agriculture, les métiers «verdissants» se développent également.

Aujourd'hui, en France, on estime que l'économie verte (emplois verts + emplois verdissants) emploie environ 4 millions de personnes alors que les métiers verts ne pèsent que pour 140.000 personnes. Les métiers liés à l'eau (avec 40% des emplois de l'environnement) et aux déchets (35%) sont les mieux représentés tandis que les énergies renouvelables offrent les perspectives d'emploi les plus prometteuses. Néanmoins, les CDD sont plus fréquents dans les emplois verts que dans l'ensemble des métiers. De plus, ces filières restent encore insuffisamment féminisées.

Au total, il est difficile d'évaluer le nombre d'emplois verts ou verdissants qui seront créés dans les années à venir même si les progrès d'une économie et d'une société durables favorisent leur essor.
Kalliopi Ango Ela

*Etude de 2014 de l'**Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEMEV)**



Pour aller plus loin :

- www.greens-efa.eu/fileadmin/dam/Documents/Publications/GND/WF_GREENS_GreenJobs_FR.pdf
- www.pole-emploi.org/actualites/l-emergence-des-metiers-verts-@/363/view-article-56056.html
- reporterre.net/Plus-d-un-million-d-emplois-ecolos-sont-possibles-d-ici-2030
- www.cereq.fr/Pages_doc/produits-documentaires/Les-metiers-verts-dossier-documentaire/Situations-contrastees-pour-les-secteurs-d-activites-de-l-environnement
- Offres d'emploi dans le secteur du bio, de l'écologie et de l'environnement : www.emploi-vert.fr



Caisse des Français de l'Étranger

Et la Sécurité sociale des étudiants expatriés ?

La CFE propose un éclairage sur quelques situations qui peuvent se présenter.

Étudiant et ayant droit de ses parents expatriés

C'est possible avec la CFE jusqu'à la veille de vos 20 ans. Vous êtes ainsi couvert sans surcoût, en étant rattaché à la couverture sociale de vos parents ou de l'un de vos parents adhérents. Passé cet âge, vous devrez adhérer à la CFE directement, en tant qu'étudiant expatrié.

Étudiant en France puis étudiant à l'étranger

Partir étudier hors de l'hexagone ne fait pas nécessairement de vous un expatrié. Si vous êtes inscrit dans un établissement supérieur en France et que vous partez dans le cadre d'un échange inter-universitaire ou d'un programme européen (Erasmus par exemple), vous continuerez à bénéficier de la Sécurité

sociale étudiante souscrite au moment de l'inscription. Si en revanche l'inscription a été réalisée directement auprès d'un établissement scolaire hors de France et qu'il n'y a plus de liens avec un établissement scolaire français, alors vous serez «étudiant expatrié». La souscription d'une protection sociale adaptée à l'internationale devient indispensable et la CFE peut alors intervenir pour prendre le relais de la Sécurité sociale française (régime général ou étudiant).

Étudier en Europe

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) garantit la prise en charge de vos soins médicaux accidentels et imprévus en Europe (ainsi que 3 pays de l'EEE et la Suisse), lors de votre séjour dans les mêmes conditions que les assurés du pays qui vous accueille. Elle est délivrée par la Caisse primaire d'assurance maladie dont vous dépendez en France et est valable un an.

Plus d'informations : www.cfe.fr

Vie associative

Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

Le Conseil de l'Europe a institué en 2002 une Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, initiative reprise par une résolution de l'ONU en 2006. Depuis 2003, l'ADFI organise à l'Institut Français de Tel Aviv en collaboration avec l'association « *Aloumim, association des enfants juifs cachés en France durant la Shoah* » la commémoration de cette Journée fixée au 27 janvier, jour de la libération du camp d'Auschwitz.



Devant une salle comble, nous avons projeté cette année le documentaire *Oublie ton nom*, réalisé par le Cercle Bernard Lazare de Grenoble sur les enfants cachés et écouté d'émouvants témoignages. Les Autorités françaises - le Consul Général de France à Tel Aviv, Franck Vermeulen, et la Conseillère culturelle, Barbara Wolffer-ainsi que les représentants associatifs, ont rappelé l'importance du devoir de mémoire et la nécessité, bien comprise par le gouvernement français, d'enseigner l'histoire de la Shoah dans toutes les écoles de la République française. Car si la transmission ne pouvait se faire, il n'existerait plus de garde-fou.

Un tel enseignement permettra d'éclairer ceux qui pourraient se laisser séduire par toutes les formes de barbarie, qu'elles relèvent de la nostalgie nazie ou de l'islamisme radical. Comme le disait Nelson Mandela : « *L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde* ».

Daphna Poznanski

Cours de français à Madagascar

Depuis octobre 2013, des cours de renforcement en français sont organisés par l'association Français du monde-adfe Madagascar. Les apprenants sont des adhérents que nous identifions lorsqu'ils se présentent au bureau. Nous proposons, en effet, des cours d'amélioration de la maîtrise de la langue française à ceux qui ont des difficultés à s'exprimer.

Les cours débutent en octobre pour se terminer en juin. L'an dernier, les effectifs ont été de huit apprenants. Les cours étaient assurés par des enseignantes retraitées puis par une enseignante employée par l'association à plein temps comme « assistante ».

Ando Ravelojaona



Soirée créole à Bruxelles



La section « Belgique » a organisé le 27 février 2016 une soirée créole à Bruxelles, en partenariat avec l'association « *Culture-Ultramarine. Belgique-Mouvement-Kréol* », récemment créée. Un dîner typiquement créole, accompagné d'un punch, a rassemblé plus de 80 personnes parmi nos membres et nos sympathisants dans un restaurant au cœur de Bruxelles. Une animation musicale contribuait au dépaysement des participants.

Le Conseil d'administration de la section « Belgique » était bien représenté avec la présence de sa présidente, Francine Bougeon-Maassen, de Bruno Jean-Etienne, secrétaire général, d'Emmanuel Petel, trésorier, de Marie-Claire Simon et de Brigitte Tout. Le Consul général adjoint, Marc Egret, nous a fait l'honneur de sa présence. Un vrai succès et une envie de remettre ça dans quelques mois !

Brigitte Tout

Café littéraire Livr'et vous au Costa Rica

Sous l'impulsion d'un groupe de lecteurs costaricains et français, la section Costa Rica a lancé l'an dernier un premier café littéraire dans le cadre de la semaine de la Francophonie. Lecteurs et écrivains présentent deux ou trois livres qui les ont marqués. Depuis le lancement de Livr'et vous, au moins 30 livres en espagnol ou français ont été présentés à un public toujours plus avide de découverte littéraire. Ce café fête son premier anniversaire avec la présentation du livre *la nostalgie* de Barbara Cassin.

La section Costa Rica



Vie associative

Université d'été Français du Monde Asie à Bangkok

Après le succès des sessions de Hong-Kong et Singapour, Français du monde-Asie organisait sa troisième université d'été à Bangkok. En plus de la section de **Thaïlande organisatrice, celles de Singapour, de Chine, du Japon, du Viêt-Nam, de Vanuatu, d'Inde, d'Indonésie et d'Australie** étaient représentées.



la nationalité, état d'urgence, budget de l'Action Extérieure de l'Etat, fiscalité des Français établis hors de France, droit de succession et mariage, point électoral sur la 11ème circonscription, audit de la CFE, retour en France, conditions pour créer une activité FLAM.

L'Université d'été a été précédée de rencontres au consulat sur le thème de la sécurité, des affaires sociales et économiques. Et le

La France n'était pas en reste puisque nos quatre sénateurs avaient répondu à l'appel et parmi eux, notre Présidente Claudine Lepage sans oublier le Président de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Marc Villard.

samedi soir a été organisée une soirée de gala au profit de l'A.F.B.T., association qui s'occupe des Français les plus démunis. Sous réserve de confirmation, **la prochaine session devrait avoir lieu au Japon en Février 2017.**

Des sujets qui relèvent de la vie quotidienne des Français établis hors de France ont été abordés : déchéance de

Yamine Boudemagh

Décès de notre ami René Aicardi

"Fin de parcours semblable à son commencement, j'ai continué jusqu'au dernier souffle avec la même exigence obstinée, le même espoir d'amour, fin de partie semblable à son commencement, merci pour votre présence constante et solidaire auprès de moi pendant toutes ces années de fraternité sans frontière..."

"Vous êtes restés dans ma pensée jusqu'au bout pour tisonner mes battements de coeur au service, toujours et partout, des valeurs que nous n'avons cessé de partager tout au cours de notre engagement militant indomptable en faveur de nos «Frères humains»..."

Par ces mots qu'il nous a laissés, tout est dit.

Militant actif depuis plus de 30 ans dans notre association, René Aicardi, élu pendant 28 ans à l'Assemblée des Français de l'étranger, puis conseiller consulaire pour Hong Kong et Macao, a achevé sa chevauchée terrestre par un dernier combat contre la maladie.

Nous pleurons sa perte.



Marche et journée loisirs au Sénégal



Le 13 février 2016, un groupe d'une quinzaine de membres de la section du Sénégal a participé au « *Marathon Eiffage autoroute à péage* » organisé à quelques kilomètres de **Dakar**, à **Diannadio**.

Lors d'une journée loisirs à **Saly-Portudal**, station balnéaire située sur la Petite-Côte, le dimanche 6 mars 2016, nous avons réuni 90 personnes autour d'une réunion d'information suivi d'un apéritif et d'un déjeuner convivial. Cette journée est le point de départ de l'installation du groupe de la Petite-Côte qui aura lieu le 11 juin 2016 à Saly.



La section Sénégal



AVEC LA CFE, QUITTEZ LA FRANCE SANS QUITTER LA SÉCURITÉ SOCIALE !

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) est La caisse de sécurité sociale volontaire pour les Français expatriés.

Elle propose à tous les Français, quels que soient le risque pays et la situation d'expatriation, la continuité de la protection sociale «à la française» à l'étranger.

En adhérant à la CFE, partez en toute sécurité sociale.

www.cfe.fr



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés